



Le Petit Messinois

Numéro 170 - Décembre 2023

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE

Rédacteur : Daniel LAGRANGE

Site : www.messein.fr

Email : mairie@messein.fr

Dépôt légal : juin 2020



Daniel LAGRANGE, maire de MESSEIN,
les adjoints et les conseillers municipaux

ont le plaisir de vous convier à la

Cérémonie des Vœux

qui se tiendra

le vendredi 5 janvier 2024 à 19h00

salle Gilbert GARGAM

allée des Nautoniers

Merci de confirmer
votre présence avant
le 22 décembre 2023

par courriel à
mairie@messein.fr
ou par téléphone
au 03.83.47.22.21



51 rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN



Le secrétariat de mairie
sera fermé
le mercredi 27 décembre 2023.



L'Agence Postale Communale sera fermée
du mardi 2 au mercredi 10 janvier 2024.

Les lettres recommandées et les colis seront
à retirer à l'agence de Neuves-Maisons



Les 5 réunions de quartier ont attiré plus de 140 personnes.

Durant ces réunions qui se sont déroulées dans un climat constructif, les échanges ont été très souvent courtois. Ils ont permis également un échange d'informations aussi bien pour les habitants que pour les représentants de la commune.

Certaines propositions d'aménagement ont pu facilement être faite par les employés du service technique, d'autres plus conséquentes le seront au cours des prochains mois et certaines demandes des études et un budget qui sera débattu lors de l'élaboration du budget 2024.

Les comptes-rendus seront publiés sur le site de la commune dès qu'ils auront été rédigés et relus.

**Pêcheurs, la vente des cartes de pêche
pour la saison 2023 s'arrête**
le jeudi 21 décembre 2023.

Reprise des ventes pour la saison 2024
à partir du mardi 2 janvier.



Correspondant de presse.

Depuis la mi-novembre, Clément Lecourt a repris le flambeau de Patrick François pour être le nouveau correspondant local de l'Est Républicain sur les communes de Messein et Méréville.

Pour évoquer avec lui un sujet d'intérêt local : clement.lecourt@gmail.com

Nouveaux habitants, bienvenue à Messein



Changement d'adresse

En quelques clics, déclarez un changement de résidence principale à plusieurs services publics de votre choix (CAF, service des impôts, caisse de retraite, poste, etc...) en vous connectant sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits.

Le service est sécurisé, rapide, gratuit et entièrement en ligne.



Découverte de votre commune

En vous signalant à la mairie, vous nous offrez la possibilité de vous convier à la réception des nouveaux habitants ! Ce moment convivial est l'occasion de vous présenter votre nouvelle commune, ses infrastructures et ses moments incontournables (fêtes associatives, journées citoyennes, ...) Vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin sur le site de la commune www.messein.fr.



Inscription sur la liste électorale

Vous pouvez effectuer cette démarche tout au long de l'année sur le site : www.service-public.fr rubrique papiers-citoyenneté > élection ou via un cerfa à compléter et disponible au secrétariat de mairie. Votre radiation sur la liste de votre ancienne commune se fera automatiquement.

Le prochain vote se tiendra le dimanche 9 juin 2024 à l'occasion des Élections Européennes.

Afin d'assurer le bon déroulement de ce scrutin à tour unique, la commune lance un appel à tous les électeurs de bonne volonté pour assurer les fonctions d'assesseur dans un des deux bureaux de vote.

Votre rôle sera de veiller, sous la responsabilité du président, au bon déroulement des opérations (contrôle d'identité, faire signer la liste d'émargement ou apposer le timbre portant la date sur les cartes).

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie par mail à spierini@messein.fr ou par téléphone au 03 83 47 22 21.

BIENTÔT 16 ANS
Pensez au recensement citoyen !

C'est obligatoire.

Dès l'âge de 16 ans, présentez vous en mairie, muni de :

- votre carte d'identité
- votre livret de famille
- un justificatif de domicile

Vous aurez besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

Pour tout renseignement, contactez la mairie au : 03.83.47.22.21

MESSEIN

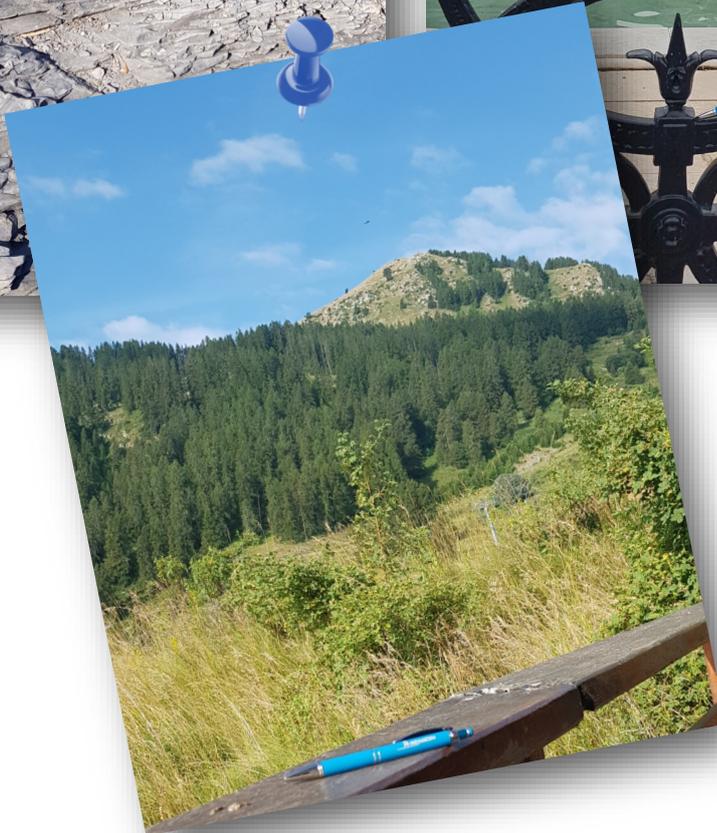
Le styl' aux voyageurs !



C'est de notre stylo que viennent les mots,
c'est de son voyage que viennent les paysages.

Où s'est-il promené ?

Réponse en fin du bulletin.





Recrutement

La commune de Méréville recrute des animateurs(trices) de centre de loisirs pour la semaine du 26 février au 1^{er} mars 2024 sous forme de contrat d'engagement éducatif de 48 heures.

Contact par mail à l'adresse mairie@mereville54.fr ou par téléphone au 03.83.47.27.53

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

L'intoxication au monoxyde de carbone survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, voici quelques conseils de prévention à adopter :

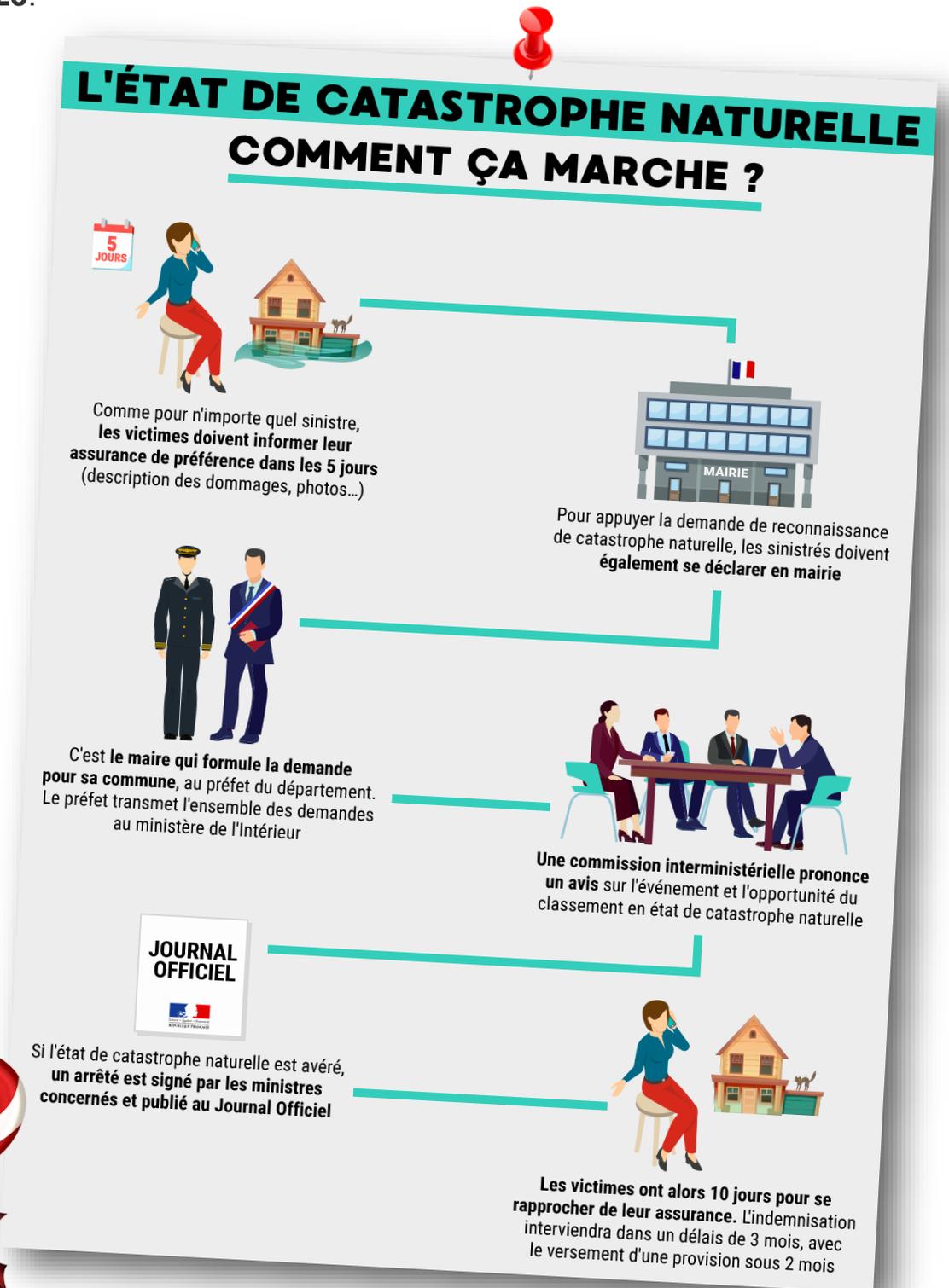


RECONNAISSANCE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Avec la nouvelle sécheresse de cette année et celles des années passées, qui ont donné pas mal de fissures dans nombre de maisons, il est important de continuer le combat pour prévenir les dégâts qui ne manqueront pas d'être constatés sur nos maisons dans les années à venir.

Les administrés dont l'habitation présente des fissures (en extérieur et en intérieur), des dommages structurels ou des affaissements sont invités à transmettre un dossier comprenant un courrier et des photos à l'accueil de la mairie **avant le 31 décembre 2023**.

Un dossier de demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2023 sera déposé, début 2024, auprès des services préfectoraux.



SAMEDI 23 DÉCEMBRE À MESSEIN

*THE FREESTYLE
NIGHT TRAIL #2023*

17 KM

10 KM

TRAIL & MARCHÉ



INFOS ET INSCRIPTIONS
WWW.MESSEIN-LOISIRS.FR





**Prochaine permanence MUTUA+
à Messein, le mardi 19 décembre 2023
de 9h à 12h, en mairie**

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter
Monsieur Arnaud BLONDE - au 06.80.75.79.89



Qu'est-ce que la téléalarme ?

La **téléalarme** (ou téléassistance) repose sur l'utilisation de dispositifs techniques, au domicile ou en mobilité, qui permettent, via une plateforme d'appels, de traiter des alertes émanant de personnes en difficulté et de déclencher, si besoin, l'intervention de l'entourage direct de la personne ou des services de secours



**Nous vous racontons la mésaventure vécue par Suzanne
qui s'est heureusement bien terminée.**

Suzanne réside en Mayenne, elle est abonnée depuis plusieurs années à un service de téléassistance. Dans la nuit du 30 au 31 octobre, elle fait une chute...

Déroulement des événements :

00:41 : Suzanne se lève pour aller aux toilettes. Mais en sortant de son lit, elle tombe et déclenche un appel avec son émetteur de téléassistance.

00:41 : Rachel, une opératrice en poste cette nuit là, lui répond. Suzanne indique qu'elle est tombée. Rachel déclenche l'intervention.

00:42 : L'opératrice téléphone au fils de Suzanne sur son mobile et arrive directement sur son répondeur. Elle le rappelle alors sur son fixe : il répond et indique qu'il se rend sur place. En parallèle, elle prévient les secours et continue de rassurer Suzanne.

00:50 : Le fils est sur place et les pompiers viennent d'arriver. Ces derniers effectuent un bilan pour s'assurer que tout va bien.

01:00 : Suzanne reste à son domicile. Son fils, rassuré, rentre chez lui.

Des flyers sont à disposition au secrétariat de mairie et une participation annuelle peut être versée par la CCAS de Messein selon les revenus du ou de la bénéficiaire.

Pour tous renseignements contacter la mairie de Messein au 03.83.47.22.21





Ados

Décembre

7 VTEP Noël

8 Temps libre

15 Soirée disco

22 Soirée Noël

**Tous les vendredis soir*
de 19:30 à 21:30**

**pas de Club Ados
pendant les vacances de Noël**

+18 ALLÉE DES NAUTONIERS, MESSEIN 54850

Margot : 07 67 69 26 57

CALENDRIER DES COLLECTES 2023



- › Présentez vos bacs ou sacs bordeaux, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h
- › Bac noir avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir
- › Sac bordeaux déposé à proximité du passage de la benne

Prochaine collecte les 14 et 28 décembre



- › Présentez vos bacs et sacs, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h
- › Bac jaune avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir
- › Sac de tri déposé à proximité du passage de la benne

Collecte tous les vendredis

DÉCHETTERIE



Les cartons volumineux, **supérieurs à la taille d'une boîte à chaussure ou d'un paquet de céréales**, sont à déposer en déchetterie...



BACS ET SACS JAUNES

...ceux inférieurs, sont à déposer dans le sac de tri !



Prochain marché
des producteurs locaux :
vendredi 15 décembre
à Neuves-Maisons
de 16h à 20h
Marché couvert

Collecte 2024



Retrouvez le guide des déchets 2024 bientôt dans votre boîte en lettres et déjà en ligne sur le site de la commune.



Cartes d'accès à l'appoint tri

La Communauté de Communes Moselle et Madon met en place pour les habitants le contrôle d'accès à l'Appoint tri situé quai Cugnot à Neuves-Maisons. Depuis le 4 décembre, vous devez vous munir de votre carte de déchetterie pour pouvoir y accéder mais aucun décompte de passage ne sera effectué. Si vous n'avez pas encore de badge, un formulaire à compléter est disponible sur le site Internet de la CCMM ou alors contactez le pôle technique Moselle et Madon au 03 83 26 01 57. La démarche permet de s'assurer que l'ensemble des usagers qui accèdent au site sont habitants de la CCMM. Par ailleurs, les professionnels, qu'ils soient ou non du territoire, ne sont pas autorisés à venir vider leurs déchets verts sur le site.



Sac à moitié vide ou sac à moitié plein ?



De nombreux sacs jaunes d'emballages recyclables sont sortis bien qu'étant peu remplis. Un jour de collecte n'oblige pas à présenter ses sacs. Des emballages bien vidés peuvent rester à la maison encore quelques jours de plus. Economisons des sacs et notre argent, ainsi que les arrêts des ripeurs : sortons les sacs quand ils sont pleins.



Retour sur... des transferts de composteurs à Messein et Neuves-Maisons

Les bacs composteurs collectifs situés allée du Jardin des Joncs à Messein et Quai de Haute-Moselle à Neuves-Maisons étaient remplis de biodéchets. Ce samedi 2 décembre, leur contenu a été transféré dans le bac de maturation pour poursuivre le processus de décomposition et récupérer du compost mûr dans quelques mois.

N'ABANDONNEZ PLUS VOTRE SAPIN RECYCLEZ-LE !



Sapins de Noël, collecte après la fête

La commune en lien avec la COVALOM (la société de collecte des déchets de la CCMM) mettra à votre disposition, une zone de collecte de vos sapins de Noël naturels **à côté de la benne à déchets verts, rue des Pâquis.**

Il sera interdit d'y déposer des sapins artificiels, des sapins couverts de neige artificielle ainsi que tout sac et lien plastiques (idem dans la benne à déchets verts)

En paillage dans votre jardin



En matière sèche dans votre composteur



Pour tous renseignements, contactez le 03.54.95.62.41



? Idées reçues

- X** #1 : Pailler avec du résineux risque d'acidifier le sol. **FAUX**
Il suffit de le mélanger avec vos feuilles mortes par exemple !
- ✓** #2 : Mettre du broyat dans son composteur améliore le processus de décomposition.
Cela permet d'aérer le mélange !





**Le maire,
les adjoints,
les conseillers,
les membres du CCAS,
et le personnel communal
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année.**



- **23 décembre 2023** : Trail de nuit - Base nautique
- **31 décembre 2023** : St-Sylvestre - Messein en fête
- **20 mars 2024** : Après-midi intergénération - Messein en fête
- **Du 29 mars au 1er avril 2024** : Pâques en piste - Animations communales
- **31 mars 2024** : Chasse aux œufs - Messein en fête
- **Les 6 et 7 avril 2024** : Vide-landau - Messein en fête
- **Du 17 au 20 mai 2024** : Exposition peinture - Peinture et patrimoine lorrain
- **26 mai 2024** : Triathlon
- **2 juin 2024** : Vide-greniers - Messein en fête
- **9 juin 2024** : Élections européennes
- **15 juin 2024** : Pique-nique messinois - Animations communales
- **19 juin 2024** : Après-midi intergénération - Messein en fête
- **22 juin 2024** : Fête de la musique - Messein en fête
- **Les 22 et 23 juin 2024** : Nautidays - Base nautique et de plein air
- **28 juin 2024** : Spectacle de fin d'année - WONDERTEAM
- **13 juillet 2024** : Fête du Lac - Messein en fête

•

